## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2017

Le vingt-huit août deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

### Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes COZIC Bernadette, LAVILLE-REVET Géraldine, LEBER Sophie, MARRO FREVAL Corinne, VANIER Pascaline,

MM. DUPUIS Arnaud, LELAUMIER Yves, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

#### **Pouvoirs**:

Mme BELLET Florence donne pouvoir à M. FONTANIE Guy, Mme OUTURQUIN Béatrice donne pouvoir à M. MOIZAN Gérard, M. FLEURY Philippe donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

<u>Absent(s)</u>: Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, HAUGUEL Stéphanie, MM. DUVAL Gérard, JOUTEL Yves, MALO Jean-Marc.

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 30 août 2017

Un auditeur participe à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

# Question $n^{\circ}$ 1 : Détermination des tarifs de la garderie et des ateliers manuels à compter de la rentrée scolaire de septembre

Le conseil municipal décide à compter du 1° septembre prochain la mise en place des activités périscolaires suivantes avec une participation des familles ci-après citée :

- garderie de 7 h 30 à 8 h 35 1 €
- garderie ou ateliers manuels de 16 h 15 à 17 h 30 1 €
- garderie de 17 h 30 à 18 h 30. 1 €.

au-delà de 18 h 30, tout quart d'heure sera facturé 5 €.

### Question n° 2 : Fixation des tarifs d'entrée des spectacles de la Ficelle

Les élus décident un droit d'entrée aux animations de la Ficelle de la manière suivante :

Conférences – documentaires

Adultes  $5 \in$  Enfants gratuit

Spectacles dont le prix de cession est inférieur ou égal à 2 000 €

Adultes:  $10 \in$  Enfants:  $5 \in$ 

Spectacles dont le prix de cession est supérieur à 2 000 €

Adultes:  $12 \in$  Enfants:  $5 \in$ .

## **Question n° 3 :** Fonctionnement de la régie de location des salles de la Ficelle Les conseillers valident la diminution du fonds de caisse mis à disposition du régisseur. Il sera désormais de 150 €. Il était jusqu'à lors de 300 €.

#### **Question n° 4 :** Participation au fonds départemental d'aide aux jeunes

La participation sollicitée par le Département au titre du fonds d'aide aux jeunes est votée. Une somme de 665.85 € sera versée dans les jours à venir.

## Question n° 5 : Longueur de la voirie communale

La longueur de la voirie communale est arrêtée à 29 580 m.

Elle est transférée à la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence d'entretien.

## Dans le cadre des questions diverses

Monsieur le Maire évoque la notion de commune nouvelle.

Il rappelle les documents déjà adressés par ses soins à l'ensemble des conseillers municipaux ces derniers jours.

S'appuyant sur les propos tenus par Madame la Préfète lors de sa visite à Goderville, il souligne la nécessité de s'intéresser aux regroupements de collectivités.

Tenant pour arguments l'anticipation de décisions de législateur, la mutualisation de moyens logistiques et financiers tant au niveau des équipements que du développement du service à la population, il sollicite l'avis de ses collaborateurs sur la pertinence d'une réflexion avec les communes en périphérie.

Une première rencontre a été organisée avec les maires de Bretteville du Grand Caux, Bréauté et Manneville la Goupil, chacun favorable au principe d'une étude. Les différents maires se sont mis d'accord sur le questionnement de leur conseil municipal respectif.

Entendant ce discours et après échange, les élus godervillais ont émis un avis favorable au principe de réflexion sur l'opportunité à créer une commune nouvelle.

Lors du prochain conseil, la question sera intégrée à l'ordre du jour.

## Rappel de manifestations à venir

Fête du sport samedi 2 septembre sur le parking de la Ficelle Représentation musicale « Les Misérables » à La Ficelle les 21 et 22 octobre prochain.

Séance levée à 19 heures